

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 9 septembre 2024 à 18h00

Étaient présents : Mmes Armelle BERNARD, Brigitte CASUCCI, Stéphanie DAVEAU, Isabelle HUGO-SIMON, Véronique HOFFMANN, Catherine LEPRUN, Céline LUX, MM. Pascal DURANG, Daniel GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Eric MASSON, Didier PERROLLAZ et Lionel RISSE.

Était absent : - M. Christian BERTAUX donne pouvoir à M. Dominique GRANDIEU,

Secrétaire : Mme Valérie DROUANT

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Décisions du Maire
- Admissions en non-valeur 2020-2022
- Rapport d'activité 2023 Bassin de Pompey
- Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal du 1^{er} juillet 2024 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 13/2024 – Devis pour la mise à disposition d'intervenants durant le centre aéré d'avril, établi par GESAL 54 à Villers-Lès-Nancy, s'élevant à 380€ pour la journée d'intervention à la journée et 30 € pour l'adhésion 2023/2024.

N° 14/2024 – Devis pour la mise à disposition d'intervenants durant le centre aéré d'été, établi par GESAL 54 à Villers-Lès-Nancy, s'élevant à :
- Interventions : 30 €/Heure,
- Frais de déplacement 25 €/séance,
soit un coût total de 1 070 € pour 8 interventions de 2 et 5 heures.

N° 15/2024 – Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration, rénovation, améliorations thermiques et phoniques ainsi que la mise aux normes de la Maison Pour Tous au groupement :

- Accord & Archi à Villers-Lès-Nancy, Architecte mandataire,
- ETICO à Saint-Max, BET structures, Economie de la construction,
- BET FISCHER à Millery, BET fluides, thermique, SSI, Economie de la construction,
- STUDIO DAP à Paris, BET acoustique,
- JPILOT à Frouard, OPC (Ordonnancement, Coordination et Pilotage du Chantier,

pour un montant de : 66 887,47 € TTC, soit avec le marché de base de 91 560,00 € TTC un total marché de 158 447,47 € TTC.

N° 16/2024 – Devis établi par la SCP DIDIER – ARNOULD – JACQUOT, Géomètres-Experts associés pour l'établissement de plan topographique de la Maison Pour Tous pour un montant de 2 184,00 € TTC.

N° 17/2024 – devis d'abonnement pour l'utilisation illimitée de l'application mobile PanneauPocket avec la SAS CWA Entreprise, pour un montant de 690,00 € TTC pour 3ans et 1 semestre, soit du 13/10/24 au 12/04/28.

1 - Admissions en non-valeur 2020-2022

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 44,71 €. Cette admission en non-valeur concerne 9 titres émis entre 2020 et 2022 qui ont un montant inférieur à 15 € donc inférieur au seuil de poursuite.

Il s'agit principalement de créances de périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'admettre en non-valeur les 9 titres pour un montant total de 44,71 €,
- autorise M. le Maire à émettre un mandat au compte 6541 pour le même montant.

2 - Rapport d'activité 2023 Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2023 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.

M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable sur le site du Bassin de Pompey.

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

QUESTIONS DIVERSES

Dominique GRANDIEU :

- Acquisition parcelle Rue Jean Moulin : Suite aux travaux de la Rue Jean Moulin, la Commune doit acheter un terrain en haut de cette rue, et le rétrocéder au Bassin de Pompey, pour permettre le retournement des véhicules de services. La propriétaire a adressé une proposition de 80 € le m² x 30 m², soit 2 400 €. M. le Maire propose que cet achat se fasse pour un coût global de 1 000 €, frais de Notaire compris (entre 250 et 300 €). M. Daniel GERARDIN demande quelle est l'obligation pour la Commune d'acheter cette parcelle. M. le Maire répond que si le terrain n'est pas acheté par la Commune, les véhicules de services ne pourront plus faire demi-tour et il faudra descendre les bennes à ordures. La majorité du Conseil Municipal ne souhaite pas acquérir cette parcelle. La propriétaire en sera informée.

- Solde subvention Département 54 « appui aux territoires » : Le Département 54 a rappelé que la Commune dispose encore d'une enveloppe de 6 780 € au titre du dispositif « appui aux territoires 54 » pour les projets d'investissement. Il a également proposé d'utiliser ce reliquat de subvention pour les travaux de réhabilitation de la Maison Pour Tous. M. le Maire demande aux membres présents s'ils ont d'autres projets. Mme Catherine LEPRUN propose de placer cette subvention sur le portail de l'école. M. le Maire répond que la Commune est toujours dans l'attente du compte rendu de l'expertise effectuée par des Gendarmes spécialisés. Il est proposé et accepté de solder cette aide sur l'achat d'un adoucisseur et le remplacement des fenêtres de toit au Presbytère (programmes inscrits au BP 2024).

- Modification et agrandissement de la piste de VTT de descente : M. Didier PERROLLAZ, Président de la Section VTT du Foyer Rural, a demandé l'autorisation d'apporter des modifications de parcours et d'équipement de la piste VTT de descente sur des parcelles communales. Il s'agit de décaler le départ de 200 mètres, de plonger à droite de la carrière et de créer 2 bosses. Le site sera sécurisé et non accessible en dehors des événements. M. le Maire souhaite que cet aménagement soit réalisé afin d'attirer de nouveaux membres au sein de la section VTT.

- Achat tracteur/tondeuse section foot Foyer Rural : Afin de soulager le Service Technique qui compte un seul agent depuis le 01/09/24, M. le Maire informe qu'il a essayé de rencontrer des Associations de chantiers d'insertion, en vain. Il est également prévu pour renforcer l'équipe technique d'employé, de temps en temps, un agent technique non titulaire pour un coût de 625 €/semaine. Les demandes de tontes des terrains de foot étant en forte augmentation, M. le Maire propose d'acquérir et de mettre à disposition de la Section Foot un tracteur/tondeuse. M. Lionel RISSE précise que 2 membres de la section foot sont volontaires pour la tonte des terrains mais pas des abords. Le matériel, qui s'élève à 3 600 €, sera stocké en Mairie. Cette dépense sera inscrite au BP 2025.

- Le personnel : Le pot de départ de Gérome BIZET aura lieu en Mairie le lundi 30 septembre 2024 à 17h30. Pour le cadeau, une cagnotte est à disposition.

- Réhabilitation Maison Pour Tous : Une réunion aura lieu le mercredi 18/09/24 à 9h en Mairie. Les points abordés seront : la présentation des documents administratifs et du planning et l'organisation avant les travaux (déménagement) qui devraient avoir lieu en janvier 2025. La partie Foyer Rural est quasiment vide. M. le Maire a rencontré Mélanie FONDE et Gina MORELLE pour le matériel péri et extra-scolaire. M. le Maire propose de ne pas organiser de centres aérés en février et en avril 2025. Il sera demandé aux parents d'anticiper le plus possible les inscriptions des garderies afin d'organiser et d'optimiser l'occupation des salles. Une réunion avec le Bassin de Pompey aura lieu pour le transfert de la restauration scolaire à la Salle des Fêtes. Le repas des aînés sera maintenu et aura lieu le 2 février 2025. La responsable du Judo a été reçue et il s'avère qu'il faut déplacer la cloison des espaces de stockage. Il y a également un projet de décaler le grillage de 10-15 mètres pour agrandir l'espace extérieur. Le changement de catégorie de ce bâtiment en 5 au lieu de 3 est imminent.

- Travaux voirie : Le Département 54 a fait connaître les propositions de reprise des enrobés. Le 11/10/24 sortie d'agglomération direction Malleloy sur 200 mètres, en novembre réparation sur le secteur dégradé allant du plateau à la Rue du Stade et en 2025 sur la RD 90 du plateau de la supérette jusqu'à la sortie Malleloy. Un courrier a été adressé au Bassin de Pompey pour la reprise des 2 ralentisseurs Rue de la Libération et celui de la Rue du Stade.

- Pont Chambion : Suite à la réunion du 3 septembre dernier, il a été décidé que les réunions de chantier auront lieu en Mairie les mardis à 9h à compter du 10/09/24. Le démarrage des travaux est prévu le 01/10/24 et la fin en novembre 2024. La même entreprise effectuera les travaux sur le réseau eau et la voirie. Le pont sera cassé et un nouveau sera installé sur 13 pieux.

- Garantie d'emprunt : Dans le cadre de la construction de 30 logements collectifs et 13 pavillons sur le site Pasteur, la Société VIVEST demande à la Commune de se porter garant à hauteur de 25 ou 50 % du prêt qui sera souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. L'emprunt s'élève à 5 320 798 €, soit une garantie entre 2 660 400 € et 1 330 200 €. Renseignements pris auprès de M. MEYER du Service de Gestion Comptable, techniquement et juridiquement la Commune peut le faire mais il a été souligné qu'il serait difficile de garantir entre 25 et 50 % du fait que la Commune a déjà accordé 2 garanties d'emprunt à l'EHPAD pour un capital restant dû de 1 810 174,80 €. Pour information, une collectivité ne peut garantir plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent en 2023 à 739 451 €. Ce ratio ne s'applique pas aux opérations réalisées par des bailleurs sociaux comme la Société VIVEST.

- Questions diverses : M. le Maire rappelle que les Conseillers, souhaitant aborder des sujets, n'hésitent pas à poser leurs questions avant la séance.

Stéphanie DAVEAU :

- Loi 2023-1196 du 18/12/23 pour le plein emploi : Mme Stéphanie DAVEAU précise que cette loi stipule que la commune doit recenser les besoins des familles en matière de modes d'accueil des enfants de 0 à 3 ans. M. le Maire précise que cette compétence est intercommunale. Mme Catherine LEPRUN, renseignement pris auprès de Mme Séverine VOLOT, que le nécessaire a été fait par le Service Petite Enfance du Bassin de Pompey.

Brigitte CASUCCI :

- Logements VIVEST : Pour le moment quelques dossiers ont été reçus d'habitants déjà à Faulx.

- Aide CAF : Suite au transfert des activités péri et extra scolaires à la Salle des Fêtes, ce changement va engendrer un coût supplémentaire au niveau du chauffage. Mme Brigitte CASUCCI a sollicité la CAF mais cette dernière n'aide pas en cas de surcoût de gaz mais peut le faire sur d'autres aménagements.

Didier PERROLLAZ :

- Petits travaux Salle des Fêtes : Il est demandé si quelques travaux sont prévus à la Salle des Fêtes avant de transférer les activités (fuite porte, dalles plafond, ...).

Eric MASSON :

- Agence de l'Eau : Il a été constaté la semaine dernière qu'un agent de l'Agence de l'Eau cherchait le départ de la source du ruisseau de Vaux. M. le Maire répond qu'il s'agit sûrement d'une étude afin d'établir une stratégie pour éviter les inondations et qu'une réunion publique aura lieu à ce sujet avant la fin de l'année pour les communes concernées.

Armelle BERNARD :

- Appels Gendarmerie : Mme Armelle BERNARD souhaite que, lorsque des bêtes ne lui appartenant pas sont lâchées, les appels intempestifs, même à 4h du matin, cessent.

La séance est levée à 19h24.